

FT / RJ / N° : 2020 – 248 N - 246

Direction

Affaire suivie par : Col R. JESER

N° de poste : 03.84.96.76.10

Service Départemental d'Incendie

et de Secours de la Haute-Saône

4 rue Lucie et Raymond Aubrac

BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex

☎ : 03.84.96.76.00 - 📠 : 03.84.96.76.18

✉ : sdis70@sdis70.fr - www.sdis70.fr

## Note de service

**Objet :** Règles spécifiques aux séances d'éducation physique et sportive des personnels de l'Etat-Major

La présente note de service annule et remplace, la note n°2020-178 N - 179 du 14 août 2020.

Les séances d'activité physique et sportive se dérouleront selon les consignes suivantes :

- Mardi et jeudi de 8h00 à 10h00 (en fonction des nécessités de service).
- Selon un programme élaboré mensuellement par le service "formation et encadrement des activités physiques".
- Seules les activités physiques individuelles à l'extérieur des locaux sont autorisées. Elles se dérouleront par groupe de 10 personnes au maximum sur le même parcours ou la même activité. Une distance de 10m entre 2 personnes pour la pratique du footing ou d'un parcours fitness et 5m pour la marche rapide devra être respectée.
- Dans les vestiaires, une distance de 1m entre les personnes sera systématiquement respectée.

Des groupes pour les personnels en service SHR ont été constitués afin de limiter l'effet de masse pendant les séances mais aussi de favoriser l'utilisation de l'ensemble des vestiaires disponibles pour les personnels de l'Etat-Major.

Départ à 8h00 :

- de l'Etat Major pour les groupes 1 et 2
- du Centre Technique pour les groupes 3 et 4

Proposition de composition des groupes :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Col Tailhardat	Ltn Boschat	Cdt Faure	Lcl Laprevote
Col Jeser	Ltn Merme	Cne Gérard	Cdt Vion
Lcl Bel	Ltn Tisserand	Ltn Tailhardat	Cdt Denizot
Cdt Verguet	Adc Krebs	Adj Dazin	Cdt Morel
Inf HC Chauvet			
Ltn Grimonpont			
<b>Vestiaire EM H et F</b>	<b>Vestiaire CODIS</b>	<b>Vestiaire PT F</b>	<b>Vestiaire PT M</b>

En fonction des périodes, la constitution des groupes s'adaptera in situ.

Pour les personnels du CTA/CODIS en cycle de 12h00, les APS seront organisées sous l'autorité du chef du GGO.

Pour ce qui concerne le nettoyage et la désinfection des douches et des vestiaires, cette opération sera réalisée par le prestataire extérieur selon les procédures adaptées aux circonstances de la crise sanitaire, en vigueur pour la durée de cette période.

Ces consignes sont applicables jusqu'à nouvel ordre.

Le Lieutenant Jérémy TAILHARDAT, en charge des Activités Physiques et Sportives au sein de l'Etat-Major, se tient à votre disposition.

Le directeur départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'T' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.

Colonel Fabrice TAILHARDAT

Destinataires :

- DDA
- CEM
- Médecin-chef
- Chefs de groupement